

L'EUTHANASIE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

OBJECTIF PRINCIPAL

- Identifier les différentes formes d'euthanasies
- Distinguer les différentes interprétations juridiques et religieuses

OBJECTIF INTERMEDIAIRE

- Aborder l'état des lieux quant à notre pratique quotidienne

PLAN

INTRODUCTION/ DEFINITION

EUTHANASIE ET DROIT

ENTHANASIE ET RELIGION

DANS QUELLES CONDITIONS A-T-ON RECOURS A L'EUTHANASIE

RAPPORT DE L'OMS (comité d'experts 2013).

ARGUMENTS CONTRE L'EUTHANASIE

ARGUMENTS POUR L'EUTHANASIE

BIBLIOGRAPHIE

L'EUTHANASIE

le mot « euthanasie » a été introduit par le philosophe anglais Francis Bacon (1561-1626), et apparaît dans un texte de 1605.

Ce mot est formé de deux éléments tirés du grec, le préfixe *eu*, « bien », et le mot *thanatos*, « mort » ; il signifie donc littéralement *bonne mort*, c'est-à-dire mort dans de bonnes conditions.

L'euthanasie est définie comme « mort heureuse » dans le *Dictionnaire de Trévoux* (éd. 1771), ce qui atteste son emploi en français dès ce siècle. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, il a cet emploi d'« adoucissement de la mort » (« Euthanasie ou Traitement médical pour procurer une mort facile et sans douleur » ; William Munk 1888, traduction 1889).

L'euthanasie ne se définit pas par son moyen, puisqu'il peut y avoir euthanasie par une action directe telle qu'une injection létale ou simplement par omission de certains gestes relevant des soins fondamentaux, comme l'alimentation artificielle.

Ce qui caractérise l'euthanasie est **l'intentionnalité**: provoquer le décès d'un individu, avec des circonstances précises : maladie sans espoir de guérison et souffrances intolérables.

Elle se définit comme l'acte visant à accélérer la mort pour abrégé les souffrances d'un malade. Elle peut prendre plusieurs formes :

Euthanasie active, soit administrer délibérément des substances dans le but d'entraîner la mort à la demande du patient ou d'un proche mais également, sans le consentement du malade à l'initiative d'un professionnel de la santé.

elle suppose le geste d'un tiers qui administre à un mourant une substance létale ou la lui fournit ou encore le tue par tous moyens.

Euthanasie passive, il s'agit du fait d'interrompre le traitement en cours, nécessaire au maintien en vie.

Est plutôt définie comme l'arrêt des traitements de réanimation, ou celui du traitement de la maladie fatale, à partir du moment où l'on est convaincu que le cas est désespéré.

L'EUTHANASIE

Euthanasie volontaire :

Lorsqu'un individu a la capacité mentale et physique de demander de l'aide pour mourir et qu'il le *demande*. La plupart des auteurs qualifient également d'euthanasie volontaire le cas d'un individu qui n'a plus la capacité mentale et physique de demander de l'aide pour mourir mais qui a pu exprimer précédemment un tel souhait.

Euthanasie involontaire : elle ne répond pas à la demande du patient mais, à celle d'un proche ou de l'équipe médicale.

Lorsque l'acte d'euthanasie est pratiqué sur un individu qui a eu l'occasion d'exprimer une opposition explicite (assimilée à un meurtre).

Euthanasie non volontaire :

Lorsqu'un individu n'a plus la capacité mentale et physique de demander de l'aide pour mourir ou de s'y opposer et qu'on ignore quelle aurait été sa volonté.

l'aide au suicide

Dans ce cas le patient accomplit lui-même l'acte mais, il est aidé par un tiers qui lui fournit des renseignements ou les moyens pour la mise en œuvre de l'acte.

En effet, il n'y a pas d'infraction d'euthanasie prévue dans le code pénal. Cependant, celle-ci est constitutive d'une infraction pénale.

L'infraction pénale retenue en cas d'euthanasie peut prendre la forme de la non assistance à personne en danger, d'empoisonnement et, même de meurtre.

Si l'euthanasie a été pratiqué par un membre du corps médical dans l'exercice de ces fonctions, il encourt de surcroît des sanctions disciplinaires.

Euthanasie et droit

Euthanasie et meurtre.

L'euthanasie n'est actuellement pas légiférée ; pour le code pénal, elle est donc assimilée à un meurtre ("action de tuer volontairement un être humain") voire à un assassinat ("meurtre avec préméditation") Donc le médecin qui, à la demande du malade et afin d'abrèger ses

L'EUTHANASIE

souffrances, lui donne la mort ou agit de manière à la faciliter, commet un meurtre.

Euthanasie et omission de porter secours :

Tout citoyen est tenu de porter secours à personne en péril. Le médecin plus que tout autre en raison de ses devoirs moraux et professionnels. Ainsi, lorsqu'un médecin averti d'un danger tel que la mort imminente d'un malade, s'abstient volontairement de lui administrer ou faire administrer les soins nécessaires, il commet l'infraction de non assistance à personne en péril.

Euthanasie et religion.

Dans la **religion islamique**, l'homme représente l'œuvre divine la plus importante et la plus complexe. Il est la créature qui porte l'empreinte divine et qui représente son pouvoir sur la terre.

L'euthanasie *active* est interdite juridiquement (*shar'an*), car elle correspond à un meurtre commis par le médecin, même lorsqu'il agit à la demande du patient, en ayant l'intention d'abrèger sa souffrance. Le médecin ne peut pas être plus miséricordieux envers le patient que Dieu qui lui a donné la vie et qui la lui reprend dans les conditions qu'il veut.

Pour le **catholicisme**, dont la doctrine à ce sujet a été rappelée par la lettre encyclique *Evangelium vitae* (*L'Évangile de la vie*) du pape Jean-Paul II en 1995, l'euthanasie est en opposition directe avec le 6^e commandement : « Tu ne tueras point » (Exode XX/13).

En conséquence, toute forme d'euthanasie est prohibée. Le catéchisme distingue toutefois clairement euthanasie active et le simple refus de l'acharnement thérapeutique, qu'il considère comme licite.

L'Eglise orthodoxe.

Tout comme l'église catholique, refuse l'euthanasie active, celle-ci étant assimilée à un suicide pour la personne qui veut la subir, et à un homicide pour le médecin qui la pratique.

Pour l'Eglise orthodoxe, l'euthanasie est exclue par le Commandement « Tu ne tueras pas », qui implique l'interdiction de se tuer soi-même ou de se faire tuer par autrui.

Le rejet de l'euthanasie (comme du suicide) est fondé sur la reconnaissance du fait que Dieu est le seul maître de la vie et de la mort, et qu'une euthanasie constitue un rejet du don de la vie accordé par Dieu.

Pour le **bouddhisme**, la mort n'est pas la fin du continuum de l'esprit d'une personne. D'une manière générale, le bouddhisme considère la suppression de la vie comme un acte négatif. En revanche, du point de vue du médecin, l'euthanasie peut être un acte de

L'EUTHANASIE

compassion, et son analyse devient délicate et complexe; la condamnation d'une euthanasie n'est pas automatique

Le 14^e dalaï-lama met en garde contre l'euthanasie active, expliquant qu'en essayant d'échapper aux souffrances de cette vie, nous pourrions être confrontés à ces mêmes souffrances dans une vie future dans des conditions plus difficile

DANS QUELLES CONDITIONS A-T-ON RECOURS A L'EUTHANASIE

L'euthanasie s'adresse en particulier aux personnes atteintes de maladies graves évolutives ou mettant en jeu le pronostic vital ou en phase avancée ou terminale, ainsi qu'à leur famille ou à leur proches.

Les maladies les plus précises, le cancer avec 63% et la démence avec 16%.

En milieux hospitaliers, 1500 décès par an sont dûs à un arrêt des soins.

Aux Pays-Bas, le mardi 10 avril 2001, une loi légalisant l'euthanasie a été votée et approuvée. Les Pays-Bas sont ainsi devenus le premier pays au monde à légaliser définitivement cette pratique médicale controversée.

Mais, la légalisation de l'euthanasie a été assortie de plusieurs conditions. Les médecins devront s'assurer que le malade est affligé de "souffrances insupportables", qu'il n'a aucun espoir de survie et qu'il veut effectivement mettre fin à sa vie. Ils devront ensuite se soumettre au contrôle de commissions régionales chargées de veiller au respect de ces conditions.

Les mineurs entre 12 et 16 ans auront également la possibilité de recourir à l'euthanasie, s'ils bénéficient de l'accord de leurs parents. Pour les jeunes âgés de plus de 16 ans, ce consentement parental ne sera plus nécessaire.

RAPPORT DE L'OMS (comité d'experts 2013).

Le comité est parvenu aux conclusions suivantes :

Il est éthiquement justifiable de ne pas mettre en oeuvre ou d'arrêter des mesures destinées à prolonger la vie qui ne sont pas en accord avec les désirs du malade, quand de telles mesures ne peuvent inverser l'évolution de la maladie mais seulement prolonger l'agonie.

L'EUTHANASIE

Il est également justifiable, sur le plan éthique, pour des médecins, après consultation avec des membres de la famille, des tuteurs ou des mandataires préalablement désignés par un malade, de prendre de telles décisions au nom de patients inconscients ou incapables.

Des médicaments à des doses requises pour supprimer la douleur et d'autres symptômes ne peuvent pas être refusés seulement parce qu'ils pourraient abrégé la vie d'un malade.

- L'euthanasie (hâter la mort de façon active par des médicaments) ne doit pas être légalisée.

Arguments contre l'Euthanasie

- Interdit par de nombreuses religions :
 - l'homme ne dispose pas de sa vie : elle est un don (christianisme et islam par exemple) ;
- risque de dérapage :
 - pressions financières sur le malade à cause du coût élevé des soins pour les proches ;
 - pressions financières pour les plus pauvres, qui risquent de " préférer " mourir rapidement ;
 - pressions morales de la part des proches ;
 - difficulté de changer d'avis à partir d'un certain point (inconscience) ;
 - interférence fréquente entre les notions de souffrance du patient et de souffrance de l'entourage ;
 - idéal pour dissimuler un meurtre ;
- risque de dérive :
 - eugénisme, sélection des individus par rapport à une conception de la vie bonne ;
 - par suite, peut devenir un instrument de domination sociale ;
 - sans compter les héritiers qui peuvent en profiter pour accélérer un héritage ;
- inutilité : Une partie des médecins estime que les progrès en matière d'anti-douleurs et de tranquillisants (soins palliatifs) rendent l'euthanasie inutile.
- incapacité de décider, la décision peut être prise par quelqu'un d'autre.

Arguments pour l'Euthanasie

- dignité humaine :
 - les mourants dans les sociétés modernes sont abandonnés à l'hôpital et leurs souffrances sont peu prises en compte par les médecins ;

L'EUTHANASIE

- évite la clandestinité du geste ; de fait, le geste étant encadré, évite aussi les dérives ;
- la maladie est socialement perçue comme une dégradation ;
- la maladie peut entraîner des altérations des facultés psychiques (raison et volonté en particulier) sur lesquelles reposent les valeurs morales de l'Occident ;
- fin de la souffrance ;
- l'Homme est seul titulaire des droits associé à son corps, seul maître de sa vie ; c'est la simple application de la liberté individuelle. Il doit être le seul à décider de ce qu'il veut faire de son corps mais aussi de son esprit, c'est-à-dire de ce qui fait qu'il existe en tant qu'Homme.

Juridiquement, le corps humain, considéré comme une "chose sacrée", est un élément extrapatrimonial. il ne peut donc être question de propriété de celui-ci. Ceci résulte des principes d'indisponibilité du corps humain et de l'état des personnes contenus dans le Code Civil (art. 16 et s.).

- liberté de choix du malade, qui sait mieux que quiconque ce qu'il désire.
- dépendance très importante ou totale de l'aide d'autrui.
- sentiment d'inutilité sociale.
- la maladie est une épreuve difficile à surmonter donc ne pas trouver une solution à la pathologie est encore plus dure.

Euthanasie: la législation en Europe

